

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 159 Vœu relatif à la révision du projet du Pôle Austerlitz.

Le Conseil de Paris,

Considérant que dans la délibération 2019 DU 67 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Aménagement du pôle Austerlitz, il est inscrit que le projet du pôle Austerlitz représente une surface de 128 462,43 m² SdP répartis entre 26 581 m² SdP existants (bureaux pour les services ferroviaires, commerces et locaux d'exploitation de la gare) et conservés, 11 563,28 m² SdP de logements, 6 562 m² SdP d'hôtel, 52 146 m² SdP de bureaux, 24 652,84 m² SdP de commerces complémentaires, 6 957,31 m² SdP de services publics ou d'intérêt collectifs (services ferroviaires, local associatif) ;

Considérant qu'un bâtiment de 300 m de long, 37 m de hauteur, abritant plus de 50 000 m² de bureaux, un hôtel, une résidence étudiante, des logements et près de 20 000 m² de commerces, risque d'altérer les éléments patrimoniaux situés à proximité : hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Muséum d'histoire naturelle et halle de la gare d'origine ;

Considérant que le projet présenté à l'enquête publique en juillet dernier s'appuie sur le plan directeur d'aménagement établi il y a plus de 10 ans ;

Considérant que ce projet est obsolète par son gigantisme et sa conception en contradiction complète avec l'accélération de la crise climatique ou la récente crise sanitaire ;

Considérant que le Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, Emmanuel Grégoire, a déclaré la semaine dernière qu'il fallait « penser dès maintenant le monde post-covid » et que « chaque projet urbain que nous porterons améliorera son environnement immédiat, avec plus de fraîcheur et de végétalisation » ;

Considérant que le jardin de la Salpêtrière sera agrandi à la marge avec 8 000 m² végétalisés, pour seulement 450 m² de jardin prévus en pleine terre, pour un ensemble immobilier de plus de 90 000 m² ;

Considérant que ce jardin prévu dans le projet est très loin des objectifs de 30 % des débuts de la ZAC Paris Rive Gauche ;

Considérant que la révision du PLU de la Ville de Paris, qui se veut bioclimatique, doit répondre à « l'urgence climatique par la création d'un environnement urbain plus favorable à la santé des parisiens faisant une place accrue à la nature » ;

Sur proposition de Jean-Baptiste Olivier, Anne Biraben et les élus du groupe Changer Paris,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris, via son aménageur et maître d'ouvrage de la ZAC Paris Rive Gauche, la SEMAPA, s'engage à revoir le projet du Pôle Austerlitz et donc, en conséquence, à délivrer un nouveau permis dit modificatif dans le but de dédensifier le projet, notamment en réduisant la part réservée aux bureaux et aux commerces et en augmentant la part réservée aux espaces verts en pleine-terre, en cohérence avec les enjeux bioclimatiques de la révision du PLU à venir.